



GESTemploi

Groupement d'Employeurs

Association loi 1901
à but non lucratif



Créée en 2002 par
la branche professionnelle

Acteur régional pour
l'emploi

Accompagne

Entreprises
&
Salariés

Le travail à temps partagé
développé par bassin d'emplois

+100
salariés
ont signé un
contrat de travail

+50
entreprises
nous ont déjà
fait confiance

Partager : pour
... avoir + !

- + d'emplois
- + de moyens
- + de ressources
- + de compétences
- + de conseils



+300 000 heures
effectuées en temps partagé

100%
des contrats en
CDI
ou contrats
de formation

Vivier de compétences : Ingénieur(e)
R&D – Employé(e) en création – Chargé(e) de
mission ressources humaines – Assistant(e)
commercial export – Opérateur/opératrice
en production – Assistant(e) administratif –
Responsable logistique – ...

Une expertise RH **é pr o u v é e**
depuis 14 ans

Mise à
disposition de
compétences

Etudes des
besoins

Recrutement

Gestion
administrative

Conseil
RH

Suivi des
salariés

www.gestemploi.fr

Plus d'informations

Groupement d'Employeurs
GESTemploi

Siège social

Villa Créatis
2, rue des Mûriers, CP 601
(entrée par quai Paul Sédallian)
69258 LYON cedex 09

Antenne Nord Isère

Communauté de Communes
Les Balcons du Dauphiné
3553 Rte de Chamont
Hôtel d'entreprise BP N°31
38890 SAINT CHEF

Thierry CHARBONNIER
Directeur
contact@gestemploi.fr

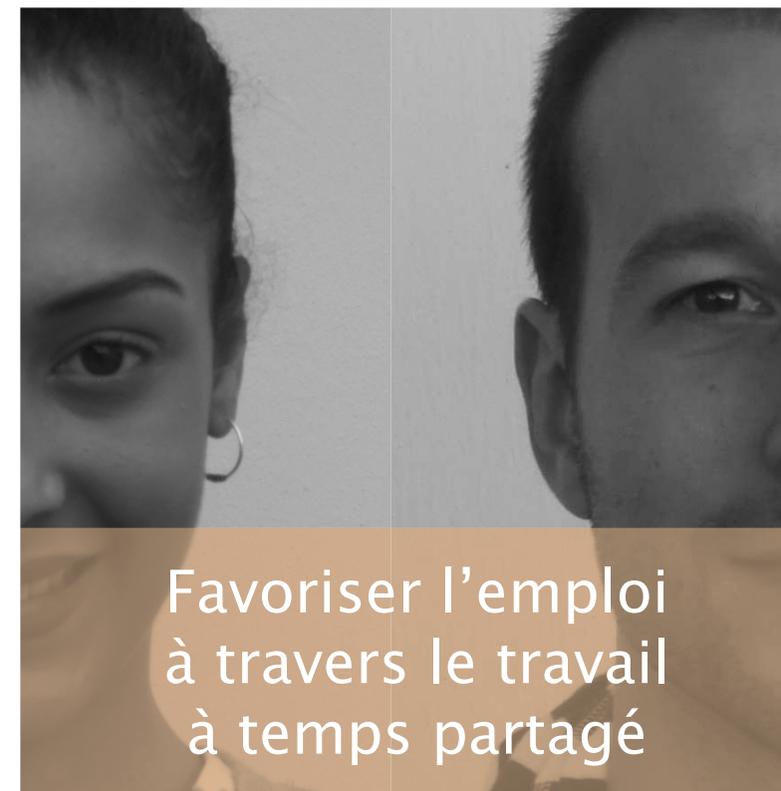
Mireille CLIMENT
developpement@gestemploi.fr
06 03 92 46 68

www.gestemploi.fr

Retrouvez-nous sur



Groupement d'Employeurs
GESTemploi



Favoriser l'emploi
à travers le travail
à temps partagé

www.gestemploi.fr

Le travail à temps partagé

Qu'est-ce que c'est ?

Forme de travail originale, adaptée aux besoins qui émergent : flexibilité, sécurité, diversité... le travail à temps partagé, c'est la mise à disposition des **compétences d'un salarié** à des **entreprises utilisatrices qui se partagent ses compétences**.

Dès lors qu'une entreprise doit faire face à un besoin durable de compétences, soit pour une durée de quelques jours chaque semaine, soit quelques mois par an, le groupement d'employeurs propose **LA solution** : le travail à temps partagé.



Côté Entreprise



Côté Salarié

Quels avantages ?

- Des compétences ciblées pour le temps nécessaire : opérateurs, employés, techniciens qualifiés, cadres à temps partiels (H/F)
- Maitrise des coûts de rémunération
- Sécurité & Simplicité
- Une meilleure productivité grâce à des salariés permanents et formés

Bénéficiez de l'expertise développée grâce au réseau adhérents depuis 2002.

Mise à disposition de salariés
Recrutement
Conseil RH
Etude de votre besoin
Conseil RH
Gestion administrative
Mise à disposition de salariés
Gestion administrative
Suivi des salariés
Suivi des salariés

Faites comme les 50 entreprises qui nous ont déjà fait confiance, **devenez adhérent!**

Quels avantages ?

- Sécurité & Stabilité
- Simplicité administrative
- Missions diversifiées & Enrichissement des compétences
- Evolution de carrière

Témoignage «Pour moi, le principal avantage du travail à temps partagé, c'est d'avoir des interlocuteurs différents, des tâches variées, des problématiques et des objectifs différents selon les structures. C'est enrichissant sur le plan du travail mais aussi sur le plan humain.»
Agnès

Alors, pourquoi pas **vous** ?